

# Contrat de sous-location d'appartement 2025-2026

## 1. Parties au contrat

### 1.1 Locataire principal(e)

|                   |                        |
|-------------------|------------------------|
| Prénom, nom:      | Axel Reymond           |
| Adresse:          | chemin de la Forêt 2   |
| NPA, localité:    | 1024 Ecublens (VD)     |
| Téléphone:        | +41 79 212 79 65       |
| E-mail:           | axel.reymond@gmail.com |
| Date de naissance | 01.03.1965             |

### 1.2 Sous-locataire

|                   |  |
|-------------------|--|
| Prénom, Nom:      |  |
| Adresse:          |  |
| NPA, localité:    |  |
| Téléphone:        |  |
| E-mail:           |  |
| Date de naissance |  |

## 2. Objet du bail:

(Veuillez cocher ce qui convient, barrer ce qui ne convient pas et compléter les informations requises.)

|                                                                                                                 |                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>Appartement de 3,5 pièces au 2ème étage,</li><li>Appartement 22</li></ul> | <b>Adresse de l'immeuble:</b><br><br><b>chemin de la Forêt 2</b><br><br><b>1024 Ecublens (VD)</b> |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Maison de ____ pièces</li></ul>                                           |                                                                                                   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>...1.. chambre(s) meublée(s)</li></ul>                                    |                                                                                                   |
| <b>Bailleresse/bailleur:</b>                                                                                    | Caisse de pension des retraites populaires                                                        |

## L'objet de la sous-location est le suivant:

### Une partie de l'appartement, à savoir les pièces suivantes:

1 chambre de 10 m2.

y compris les éléments suivants en partage:

Cuisine

Salle de bain/douche

Salon

Téléphone

Internet

Séchoir/étendoir

Balcon/jardin/siège de jardin/terrasse

Grenier/compartiment de grenier

Cave/compartiment de cave

Buanderie/lave-linge/sèche-linge

Partiellement Meublé : une armoire incrustée, fait partie intégrante du logement.

### Inventaire:

un lit, un sommier, un bureau, une chaise de bureau, une armoire, une étagère ouverte .

La ou le sous-locataire reçoit de la part de la bailleresse/ du bailleur principal, pour toute la durée de la sous-location, les éléments suivants:

\_\_\_-\_\_\_ clé de la porte d'entrée de la maison = **UNE clé de l'appartement**

Une clé de la chambre \_\_\_-\_\_\_ clé de la boîte à lettres

\_\_\_-\_\_\_ clé de la cave

La clé sert pour l'appartement et tous les accès de l'immeuble.

Les clefs de cave et boîte à lettres sont partagées et disponible en permanence.

La ou le sous-locataire n'est pas autorisé à faire reproduire les clefs. En cas de perte d'une ou de plusieurs clefs, la bailleresse/ le bailleur est autorisé à faire changer les serrures concernées aux frais de la ou du sous-locataire. La caution de 100.- est utilisée en cas de perte de la clé. Un complément peut-être demandé si la somme en caution ne couvre pas le montant total des frais.

## 3. Durée du bail

### X **Contrat de sous-location à durée déterminée AVEC possibilité de résiliation**

Le contrat de sous-location prend effet le 1er août 2025, et dure au plus tard jusqu'au 31 juillet 2026.

Avec accord des deux parties il peut être renouvelé et fera l'objet d'une annonce à la gérance le cas échéant.

Le contrat de sous-location prend fin sans résiliation. Il peut être résilié pour la fin de chaque mois moyennant un délai de 1 mois.

( 14 jours pour les chambres individuelles meublées (= délais de résiliations légaux minimums)).

Il peut être résilié au plus tôt au le **01.09.2025**.

## 4. Loyer

Le loyer mensuel net est le suivant:

CHF **850.00**

Les charges incluent les services suivants:

Acompte Forfait

Chauffage et eau chaude

☐

ok

CHF inclus

Eau/eaux usées:

☐

ok

CHF inclus

Électricité:

☐

ok

CHF inclus

Radio/TV/Internet:

☐

ok

CHF inclus

Loyer pour l'ameublement: CHF inclus

**Au total, le loyer mensuel net et les charges sont les suivants:**

**CHF 850.00**

## 5. Paiement du loyer

Le loyer et l'acompte au titre des charges doivent être versés d'avance, un mois plein, sur une base mensuelle, au plus tard le 10 de chaque mois sur le compte suivant:

Banque/poste: UBS [www.ubs.com](http://www.ubs.com)

Titulaire: Axel Reymond

N° de compte: 243 -569252.40M

IBAN: CH63 0024 3243 5692 5240 M



QR-Code UBS

SWIFT/BIC :

BIC UBSWCHZH80A

Dans le cas d'une sous-location de courte durée (jusqu'à 3 mois), il peut être recommandé de demander le paiement d'avance, en une seule fois, du loyer de toute la durée du contrat. Veuillez cocher la case appropriée si vous décidez de procéder ainsi.

☐ Le loyer pour toute la durée du contrat doit être versé avant le début de la location. Total CHF

**X** Le loyer, par mois, doit être versé **avant** le début de la location du mois suivant. Par exemple : Avant 30 septembre pour 1er octobre. (Compter 3 jours pour un virement bancaire, si weekend ou autres fermetures). Total CHF **850.00**

**X** Une caution de cent francs pour la clé doit être versé avant le début de la location. (100.- CHF), cette somme sera rendue lors du départ. (Sous réserve d'arrangement)

## 6. Nettoyage

En principe, le logement doit être restitué dans le même état que celui dans lequel il a été remis.

Une annexe détaillée sur l'entretien est fournie. Elle est établie comme source de discussion et de répartition des tâches.

En cas de non-respect évident de cette liste, une compensation financière peut être demandée pour faire effectuer les tâches par une aide extérieure, entreprise privée ou publique.

Signature comme quoi l'annexe a été lue et comprise. :

Les niveaux de nettoyage ci-dessous s'appliquent donc à la remise comme à la restitution de l'appartement.

- Standard : Tout l'appartement, les fenêtres, les balcons doivent être nettoyés à fond.
- Nettoyage complet : Niveau de nettoyage normal: tout l'appartement, les fenêtres, les balcons, les volets, la cave, etc. doivent être très bien nettoyés.
- Nettoyage / entretien courant : Passer l'aspirateur, nettoyer la cuisine, la salle de bain et les WC, sortir les poubelles.

## 7. Droits, obligations et responsabilité de la ou du sous-locataire

- La ou le sous-locataire s'engage à prendre soin des objets qui lui sont confiés (espace locatif et mobilier) et à les restituer dans le même état qu'ils lui ont été remis (y compris nettoyage final). Si un procès-verbal de remise/de reprise a été dressé, celui-ci fait partie intégrante du contrat de sous-location.
- Le règlement intérieur doit être respecté, de même que les consignes du propriétaire de l'immeuble/de la régie et du concierge.
- En cas d'absence prolongée de la ou du sous-locataire, l'accès à l'appartement doit être garanti en cas d'urgence, en remettant la clef à une personne de confiance. Les coordonnées de ladite personne doivent être communiquées au propriétaire/à la régie.
- Tout dommage occasionné à l'objet du bail doit être signalé sans délai à la bailleuse/au bailleur, à sa ou son représentant ou, en cas d'urgence, au propriétaire de l'immeuble. La ou le sous-locataire engage sa responsabilité en cas de dommage résultant d'une communication tardive du dommage.

## 8. Autres stipulations

(à formuler ci-dessous, le cas échéant)

L'immeuble dispose d'un local à vélo.

Au demeurant, s'appliquent au présent contrat de sous-location les dispositions de la ou du locataire principal et celles de la bailleresse/du bailleur. Par sa signature, la ou le sous-locataire déclare avoir pris connaissance du contenu du présent contrat principal de bail.

Locataire principal : Axel Reymond

*Axel Reymond*

Sous-locataire :

Lieu, date :

Ecublens VD, le

---

Lieu, date :

---

*Ce contrat est issu est a été modifié selon la base ci-dessous*

*Le présent contrat type est mis à disposition gratuitement par ImmoScout24. ImmoScout24 n'est pas partie au contrat et décline toute responsabilité concernant la conclusion, le contenu ou l'exécution du présent contrat ainsi que toute conséquence découlant dudit contrat.*

<http://www.immoscout24.ch/IS24Web/Content/Article.aspx?lng=fr&wl=1&cmsaid=7589&nav=3&subnav=1>